

Compte-rendu de la réunion Caisse des Ecoles du 25/03/2024

<u>Etaient présents :</u> Marcel JACQUIN, Président Jean-Louis GREAU, Vice-président Mara PHILIP, Représentante du Conseil Municipal Sandie TENAND, Directrice de l'école Céline ROULLAND, Représentante des enseignants Lucienne MARTIN, Représentante de la Préfecture Céline NOMINE, Représentante des parents d'élèves Lucie BENON, Représentante des parents d'élèves Agnès ALIAS, Responsable de service Caisse des Ecoles	<u>Absentes excusées :</u> Etienne MANDIER, Représentant des parents d'élèves
---	--

- **Approbation du Compte de Gestion 2023 :**
→Voté à l'unanimité
- **Approbation du Compte Administratif 2023 :**
→Voté à l'unanimité
- **Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 :**
→Voté à l'unanimité
- **Approbation du Budget Primitif 2024 :**
→Voté à l'unanimité
- **Délibération tarif classe de découverte :**
→Voté à l'unanimité
- **Délibération prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :**
→Voté à l'unanimité
- **Proposition de reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027 :**
→Voté à l'unanimité

RETOUR DES QUESTIONNAIRES PARENTS :

→ 1 retour de questionnaire CDE : vu directement avec les parents.

Les cas personnels sont à traiter directement auprès du responsable (pour rappel, aucun agent ne doit être interpellé, encore moins pendant son temps libre).

Vous pouvez contacter Mme Agnès ALIAS : caisseecoles@mairiestvulbas.fr ou par téléphone au 04 74 61 56 28.

Les parents d'élèves rattachés à la Caisse des Ecoles sont à votre disposition :

Mme Lucie BENON : lulu.42000@hotmail.fr

M. Etienne MANDIER : etiennemandier@orange.fr

Mme Céline NOMINE : celine.nomine@hotmail.fr

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous avec le Président de la Caisse des Ecoles, Monsieur Marcel JACQUIN : *Mairie* : 04 74 61 52 09

Le Président



M. Marcel JACQUIN

Tous les documents et toutes les informations concernant l'école, la cantine, le transport sont disponibles sur le site de la Caisse des Ecoles : <https://caisseecolesstulbas.fr>

Le présent compte rendu sera affiché devant l'école et publié sur le site de la caisse des écoles.